

## Juridique

# Les premières assises d'Aquitaine sur les violences sexuelles

## Sensibiliser et accompagner

*C'est le 5 mars 2016 qu'ont eu lieu à Dax (Landes/CBBL) les premières Assises sur les violences sexuelles organisées par l'association « Colosse aux pieds d'argile ». Au programme, notamment, de nombreuses interventions de spécialistes, de témoins et de victimes.*



*De nombreuses interventions ont rythmé ces assises.*

**O** bjet de plusieurs reportages, à la télévision et dans la presse écrite, l'association "Colosse aux pieds d'argile" a pour objectif la sensibilisation aux risques pédophiles dans les milieux sportifs et leur prévention. Elle a aussi pour mission, a posteriori, d'accompagner et d'aider les victimes.

Les représentants de l'association dirigée par Sébastien Boueilh<sup>1</sup> ont pris l'initiative de ces assises pour mettre en rapport le grand public avec les milieux sportifs, familiaux et judiciaires à ce sujet.

L'événement a été l'occasion de rassembler psychologues, magistrats, avocats, associations d'aides aux victimes, agents de la gendarmerie, témoins et victimes de tels abus.

**LA PREMIÈRE PARTIE DE LA JOURNÉE** a été consacrée à la présentation, par Sébastien Boueilh, des objectifs et missions de l'association ainsi qu'aux interventions de plusieurs élus : Danielle Michel, sénatrice des Landes, Didier Clavier, président du CDOS et du comité départemental de tennis, ainsi que le représentant du conseil départemental.

La fédération française de rugby, présente elle aussi, promeut l'association et organise des actions auprès des clubs, initiative qui s'insère dans le module "intégrité", sous l'égide d'un médecin.

Fondée en 2013 à la suite de la condamnation de l'agresseur de Sébastien, l'association "Colosse aux pieds d'argile" propose ses services pour

intervenir auprès de jeunes et d'institutions sportives, dans un cadre structuré, afin de dévoiler ces pratiques abusives.

Dans ce cadre, l'association a élaboré plusieurs documents destinés à évoquer le sujet de manière pédagogique, rassemblés sous le nom de « pack du colosse ». On y trouve :

- La charte "école de sport" en deux exemplaires,
- Des consignes destinées aux enfants, signées et affichées à l'entrée de chaque vestiaire à hauteur de ces derniers,
- Le "guide des Colosses", avec quiz remis aux enfants du club âgés de 5 à 10 ans et un test pour les plus grands,
- Un protocole d'intervention et une procédure de signalement remis à tous les intervenants de l'école de sport.

Ces documents servent de support à l'intervention de l'association – à la demande du club, de la ligue ou de la fédération, selon le cas. Ils ont été élaborés et validés par des professionnels de la protection de l'enfance, psychologues et juristes.

Certaines questions des participants à ces assises ont ensuite permis d'animer le débat. Par exemple, au sujet de la manière d'aborder le guide avec les parents – comment savoir à qui l'on a à faire, comment se comporter lorsque l'on enseigne des disciplines sportives où les gestes de l'éducateur

# les victimes

impliquent un rapprochement avec le corps de l'enfant ? Dans la majeure partie des cas, a-t-il été répondu, les parents sont très satisfaits du support du guide pour aborder le sujet avec leurs enfants, à quelques rares exceptions près, qui préfèrent faire cela tout seuls.

En ce qui concerne les éducateurs, Marie-Claude Darrigade, psychologue investie auprès de "Colosse", a rappelé que le sport n'est pas le seul métier où des gestes se font en direction des enfants. Il convient, dans ces cas, de prendre conscience qu'il existe une barrière à ne pas franchir, de conserver la bonne distance avec le jeune. L'association recommande notamment, à ce propos, que les éducateurs et les enfants se saluent par un "check" et non plus en se faisant la bise, ce qui induit une proximité quasiment familiale qui peut prêter à confusion.

**LA DEUXIÈME PARTIE DE LA JOURNÉE** a été consacrée aux témoignages de victimes et à des interventions de professionnels.

Le jeune Kevin, cité dans le reportage de "Stade 2" (*voir lien ci-dessous*), et sa maman ont apporté un témoignage poignant et réaliste de la situation qu'ils ont connue. Ils se sont exprimés avec dignité, courage, confiance et amour, associés à une volonté de reconstruction dans le dialogue. Ils ont mentionné l'aide et le soutien que leur a apporté l'association.

Le docteur Muriel Salmona – spécialiste en mémoire traumatique et victimologie –, bien qu'absente, a fait parvenir le film d'une de ses nombreuses interventions.

Aux termes de son exposé, outre quelques statistiques édifiantes, Muriel Salmona a surtout insisté sur les conséquences des abus sexuels sur la santé mentale et physique des victimes et sur la nécessité de les traiter : d'après elle, en cas de non-traitement, les victimes perdent 20 ans d'espérance de vie. (*Pour en savoir plus : memoiretraumatique.org*)

L'adjudant Auger, de la brigade des recherches de Mont-de-Marsan, a montré, lui, comment se passent les auditions des mineurs de moins de 10 ans victimes de pédophilie. Depuis 1998, la loi impose que toutes ces auditions soient filmées afin d'éviter les confrontations des victimes avec leurs agresseurs – une audition dite "de type Mélanie", du prénom de la 1<sup>re</sup>

victime avec qui ce type de procédure a été employé. L'adjudant a expliqué à quel point il est complexe de poser des questions ouvertes laissant les victimes s'exprimer, et a fait part de ses doutes et de l'étendue de son investissement : il a 16 ans d'expérience en la matière. Ces auditions se déroulent dans des salles organisées et décorées de manière à mettre l'enfant en confiance. Il en existe 16, aménagées depuis 2009, et financées par l'association "La mouette".

**LES ASSISES SE SONT ACHEVÉES** sur les interventions d'un avocat et de divers magistrats.

M<sup>e</sup> Lonné, avocat de Sébastien Boueilh et engagé dans l'association, Madame la présidente du tribunal de Grande Instance de Mont-de-Marsan et Monsieur Giraud, président du TGI de Dax, ont ainsi parlé de l'importance de la prescription et de ce qu'elle recouvrait. Quelquefois difficile à entendre pour les victimes. Ces exposés ont eu le mérite de clarifier les rôles de chacun et le fonctionnement de la Justice.

L'ADAVEM (association départementale d'aide aux victimes et de médiation) des Landes était aussi représentée, par Johanna Salis, juriste qui a expliqué son rôle de conseil et de soutien auprès des victimes.

En conclusion, une rose rouge a été offerte par Sébastien Boueilh à chaque femme de l'assistance, les victimes de violences sexuelles étant majoritairement des femmes. ■

1 Sébastien Boueilh a été victime de viols de 12 à 16 ans. Il a réussi à en parler à 30 ans et à faire condamner son agresseur par la justice. Cette association est un moyen pour lui d'aider d'autres victimes à parler.

## → Pour en savoir plus

- <http://www.colosseauxpiedsdargile.org>
- <http://www.francetvsport.fr/stade-2/videos/video-enquete-sur-la-pedophilie-dans-le-sport-321583>

## → Alerte!

Ces assises ont été riches d'enseignements. Voici quelques déclarations glanées à la volée au fil des interventions.

- « Attention aux réseaux sociaux! »
- « Dans chaque région, il existe un gendarme qui se fait passer pour une petite fille sur les réseaux sociaux, et piège les pédophiles. »
- « Le pédophile a souvent des activités en lien avec les enfants. »
- « L'agresseur d'enfant a comme des antennes sur la tête pour détecter ceux qui présentent des signes victimaires. »
- « La violence c'est comme un escalier, cela commence par la violence psychologique, puis verbale et enfin physique. »
- « L'emprise met du temps à s'installer et l'enfant, lorsqu'il veut devenir le meilleur, peut se soumettre. Il faut lui apprendre à dire STOP, à détecter les comportements déviants. »
- « Un enfant agressé change de comportement, il faut aussi apprendre à détecter ces changements. »
- « Les parents sont atteints de surdité psychique, ils développent des stratégies d'évitement très difficiles à vivre pour les victimes. »